

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

13 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : A. BOURRACHOT

DELIBERATIONS

Admissions en non valeur

Budget commune : 2 admissions en non valeur totalisant 68,65 € sont acceptées par le Conseil Municipal. Une troisième, d'un montant de 222 €, est rejetée.

Budget assainissement : 3 admissions en non valeur totalisant 140,84 € sont acceptées par le Conseil Municipal. Une quatrième, d'un montant de 422,46 €, est rejetée.

Choix emplacement ateliers communaux

Le cabinet d'architecte la Fabrique d'Architecture a étudié les diverses possibilités d'implantation sur les terrains proposés par la commune :

- Terrain à côté du cimetière : 2 implantations possibles. Cependant, cette zone nous semble plus à réserver à une zone d'habitation.
- Terrain route de Randan (joutant l'entreprise SED) : la présence des lignes à moyenne tension limite fortement l'usage de ce terrain (2 bandes de 14 m de large inconstructibles). Cependant, il est possible d'implanter les ateliers, soit en entrée, soit en fond de parcelle. Le conseil municipal a privilégié l'implantation en entrée de parcelle, rendant l'accès plus facile et moins coûteux à aménager.

Choix entreprise pour mission contrôle technique

La société SOCOTEC est retenue pour assurer la mission de contrôle de base pour l'extension du pôle maternelle à l'école, pour un montant de 2 500 € HT.

Mise à jour inventaire communal

En regard de la destruction de la plupart du matériel lors de l'incendie de décembre dernier, nous devons procéder à une mise à jour de l'inventaire communal. Cette première étape concerne seulement le matériel qui a été remboursé à ce jour, à savoir 2 tracteurs, tractopelle, tondeuse autoportée, voiture et remorque, pour un montant d'environ 57 000 €.

Motion de défense des services publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la motion transmise par l'Association des Maires de France et l'Association des Maires Ruraux, contre le démantèlement des services publics en milieu rural. En effet, dans le département de l'Allier, le projet prévoit la fermeture de 9 trésoreries : Bourbon l'Archambault, Cérilly, Commentry, Dompierre/Besbre, Lapalisse, Le Montet, Monmarault, St-Pourçain/Sioule et Varennes/Allier.

La séance est levée à 19h30.